On s'abonne à Lyon, que Saint-Dominique, rue Saint-Dominique, passage Coudere, au deuxème étage; à Paris, chez M. Sau-ress, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Unistaire dus Postas Directeurs des Postes. Les lettres et pa-nets doivent être af-

Journal paraît tons les jours excepté.

Le prix de l'abonmement est de 16 fr.
pour trois mois , 31 fr.
pour six mois , et
60 fr. pour l'année.
Affranchisce menpour l'éti-anger a fr.

pour l'étranger 2 fr. par trimestre.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI,

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

AVIS

A dater d'aujourd'hui les lureaux du Précurseur ont été transférés rue St-Dominique, passage Couderc.

LYON, 10 nai 1827.

L'éditeur responsable du Précurseur vient d'être cité devant M. le juge d'instruction, comme inculpé d'offense envers la personne du Roi et d'attaque envers la dignité royale, d'efforts sontenus pour provoquer les citoyeis, soit à désobeir aux lois, soit à s'armer contre l'autorité riyale, d'attaques contre les droits que le Roi tient de sa naissance, etc..

C'est avec un profond étonnement que nous nous voyons en

butte à de pareilles inculpations, nous qui constamment avons parlé avec le plus grand respect de la majesté royale, nous qui n'avons attaqué que les actes de ses ministres, qui avons pu mettre quelque vigueur en défendant les principes constitutionnels, tant de fois méconnus, tant de fois violes, mais qui sommes constamment restés dans les limites tracées par la charte et les lois. Aussi, forts de 10tre attachement à la constitulion, sincères dans toutes nos expressions, étrangers à toute arrière-pensée, nous n'avons rien à ré racter, rien à d'savouer; et comme le meûnier de Sans-souci, nous redirons avec confiance : Il y a des juges à Berlin..

Paris , 8 mai 1827.

Hier le Roi et la famille royale devaient partir à sept heures et demie du matin pour Compiègne, et revenir samedi dîner à Paris. S. M. ayant ressenti une attaque de goutte cette nuit, le Roi a fait, à six heures du matin, douier contrordre.

A onze heures S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

CHAMBRE DES DEPUTES. (Présidence de M. Ravez.)

Séance du 7 mai.

· L'ordre du jour est la discussion zénérale du budget de 1828. M. Labbey de Pompières établit l'abord que maigré les pompeuses annonces de dégrevemens qui se sont chaque aumo, budgets n'ont cessé de s'accroître tepuis 1816. De cet accroissement incontestable il résulte que si la propriété paye moins, la charge est rejetée sur celui qui vt de son travail. Ainsi, ou les neuses annonces de dégrèvemens qui se font chaque aunée, les

dégrevemens sont illusoires, ou ceux qui sont privés des droits-politiques, sous le prétexte qu'ils ent peu d'intérêt à la conser-vation de l'état, sont ceux que l'on appelle plus particulièrement

à en payer les frais.

Dans cette dernière hypothèse, le croiriez-vons établi sur des hases inébranlables, un gouvernement dont la majeure partie des dépenses serait supportée par cette inimense majorité qu'il

repousse de ses institutions!

Quand tout est salaire dans l'état, tout est chargé pour les peuples. Ceite vérilé, proclamée par les députés avant leur arrivée aux ministères, répétée par les rapporteurs avant leur appel aux directions ou au conseil-détat, n'est plus à leurs youx qu'une idéologie.

Ils sont encore à se présenter, ces serviteurs sidèles qui se tiendraient honorés de remotir gratatement des sonctions publiques, ainsi que l'annonçait en 1817 l'honorable M. Piet.

L'honneur est un salaire dont 10s hauts fonctionnaires ne se contentent pas : la dignité, la représentation l'ont démo-

Ici l'orateur, après avoir rapporté et combattu les paradoxes d'un pair qui ne voyait dans l'économie qui la raine de l'agriculture, du commerce et des arts, l'estinction du génie, la dépo-pulation, s'écrie: Ce n'est pas le tiche qu' peuple l'état, qui le rend florissant; c'est l'agriculteur, le manufacturieur; voila ceux qui donnent des bras à l'intustrie, des défenseurs à la Patrie |

Après avoir mis en opposition l'aissuce passée du pempe avec sa gene actuelle, it dit: C'est parce que les ministres ont 150,000 f. de traitement, et autant en accessoires, que la liste des midi-

gens, à Paris, s'élève à 86,000. C'est la foule des directeurs-généraux et particuliers, de chefs de division plus rétribués que les ministres de l'ancien régime, des sinécures dans tous les minisières, que la misère afflige nos départemens.... Parce que les contributions se perçoivent, on en conclut l'aisance da peuple; mais dit-on ce qu'il en a coûté de frais et de larmes aux contribuables ?

Après avoir démontré que les impôts indirects pèsent plus particulièrement su ceux qui sont privés de tout droit politique, il dit: On cite l'accroissement de ces taxes: quand la population augmente d'un cinquième, est-il étonnant que les consomma-tions s'accroissent d'un neuvième? Ces impôts sont volontaires ajoute-t-ou.... Quoi ! les impôts sur le sel , denrée de première nécessité pour le peuple et l'agriculture, sur les hoissons si né-cessaires à tout homme qui travaille, sur les fers employés dans tous les arts, sont des impôts volontaires! Sont-ils volontaires les frais qu'entraînent les faillites, les expropriations forcées, résultat merveilleux de nos conceptions financières!

Après avoir opposé la dépense antérieure à la révolution pour les affaires étrangères à celle proposée pour 1828, et peint la situation déplorable de l'Europe, il demande si la prétendue neu-tralité de la France est celle de la force qui menace ou de la faibiesse qui attend l'issue de la lutte pour se trainer à la suite de Rome ou d'Albion? Il blâme ensuite la création d'un ministère ecclésiastique qui coûte 3 millions, et dont la soif de richesses et de puissance est inextinguible. Passant au ministère de l'intérieur, il dit : A chaque session il s'élève des plaintes sur la lenteur qui distingue ce ministère; la seule réponse est que les bonnes et sages mesures ne s'improvisent pas. On sait assez que S. Exc. n'improvise rien, sinon des incompétences et des destitutions. Depais deux ans Salins n'est plus; les souscriptions s'accumulaient et la distribution s'ajournait en présence de la misère. Les plans, les alignemens n'ont cessé de voyager du Jura au ministère, du mistère au Jura, et 4 à 5 mille habitans, restaient sans abri. Mais S. Exc. commentait Tacite; elle ne pouvait s'occuper d'aussi minces intérêts.

Le 4 juillet dernier, M. de Villèle a dit : « ll'est difficile d'em se pêcher les sommes allouées aux secours, aux encouragemens, de devenir la proie des intrigans. C'est près de 3 millions. » Mettez donc, Messieurs, des bornes aux intrigues de ce qu'on

» appelle les douanes de la rue de Grenclle.

Après avoir fait remarquer les millions enfonis dans des coustructions qu'on commence pour ne les pas finir; après avoir fait remarquer que les ponts et chaussées, qui disposent de 57 mil-lions en criant misère, pourraient per des moyens qu'il déve-loppe, dépenser beaucoup moins, et faire beaucoup plus d'ouvrage, il indique la manière d'économiser plus de 20 millions sur le ministère de la guerre, et d'avoir une armée toujours prête à défendre la patrie, une armée invincible, parce qu'elle serait nationale. Mais, que dis-je? une armée nationale l'eslle qui a sauve deux fois Paris ne vient-elle pas de porter la peine de son noble dévoûment? J'accuse formellement la trahison des ministres qui oat osé commettre un acte aussi coupable. L'orateur remet à parler sur la marine et les finances au moment de la discussion des articles. Il invite ses collègues à se rappeler que l'impôt sur les consommations pèse sur la classe la moins aisée, qui est encore à attendre un dégrèvement.

Il finit en disant: Je ne me flatte pas de faire impression sur les henreux du jour; qu'au milliard d'indemnité ils ajoutent les ajoutent les ajoutent les emplois publics; qu'ils touchent les émolumens de leurs doubles et triples places, tandis que des commis exercent leurs fonctions; que les favoris du pouvoir doivent leurs jonissances aux sueurs du peuple, cela peut leur paraître tres-utile; aucun d'eux, sans donte, ne se rendra la justice de dire: Je coûte trop à l'état pour les services que je lui

M. Lassitte est appelé à la tribune. (Un grand nombre de dépu-tés entrent dans la salle et prenuent leurs places. Un profond silence s'établit. - Tous les ministres sont présens.) L'honorable membre s'exprime en ces termes :

Messieurs, des budgets de cinq cents millions étaient présentés avec embarras il a quarante années. Un déficit de cinquante-six

is the to wrate to be seen

six millions causa de vives alarmes et fut révélé avec douleur aux états-généraux. Si alors on eût annoncé que la France, après trente aus de discordes sanglantes, après trente aus de guerres sans exemple, après le ravage de deux invasions étrangères, paierait un milliard de contributions générales et 200 à 300 millions de taxes particulières, qu'elle les paierait sans contrainte et sans révolte, quel ent été l'étonnement des ministres, du souversit et de la partie. verain et de la nation !

Gependant ce phénomène alors incroyable est opéré. Tous les aus on nous annonce un budget de près d'un milliard; au besoin meme, on ne craint pas de demander un second milliard pour satisfaire d'anciens propriétaires, et 200 à 500 millions pour une guerre politique; et tout cela, on le demande sans embarras, sans inquietude, sans plaindre la France, sans douter de ses moyens, ni de son zéle; en célébrant même sa haute prosperité.

Gependant notre sol, notre climat n'ont point changé, la consti-tution physique de la France est restée la même. D'où vient donc cette richesse mystérieuse dont on profite avec tant de sécurité

Le secret de cette richesse, messieurs, est facile à pénétrer; il est dans l'affranchissement du sol, dans l'affranchissement de l'industrie, en un mot, dans l'émancipation de toutes les fa-

Mais on ne veut point avouer une cause pareille, et je le conçois. Il est une autre vérité que l'on ne veut point avouer davantage, et je le conçois mieux encore : c'est la limite de cette

Notre richesse est grande sans doute, mais elle a des bornes qui viennent moins d'elle que de ceux qui la dirigent; pour qu'elle se reproduise et s'augmente, elle a besoin d'être mé-

Mais on ne veut voir ni d'où elle vient, ni où elle peut s'arrêter, et on tombe ainsi dans les plus singulières contradictions. S'agit-il de la rapporter à sa véritable cause? on la nie.

S'agit-il d'en user ! on la déclare immense. Oui, la France est riche, mais elle ne l'est pas sans mesure et sans conditions. A-t-on satisfuit à ces conditions ! Je ne le crois pas, quoique je me sois fait inscrire pour le budget, parce qu'il

en faut un. (Mouvement.)

L'orateur examine la manière dont les finances sont administrées. On a eu occasion de faire un dégrèvement; mais sur quels impôts a-t-il porté! Quelle espèce de contribution a-t-on imaginé de réduire! A-t-on songé à l'un de ces impôts qui offensent la morale publique, ou à l'un de ceux qui accablent les classes laborieuses l'A-t-on songé à venir au secours de l'agriculture, en allégeant la taxe écorme sur le sel l'A-t-on songé à réduire les droits réunis qu'on avait promis d'abolir l'Non, Mesdeure l'agriculture l'agricult griculture, le commerce, l'industrie, n'ont rien à attendre des ministres; le propriétaire oisif est le seul qu'ils croient devoir favoriser. (Rumeurs à droite et au centre ; interruption prolongée.)

M. Lassite attend avec calme que le silence se rétablisse, et il

continue ainsi

Ici encore, je n'apprécierai pas le fait en lui-même; je ne dirai pas que les propriétaires ont une grande part au vote de l'impôt; qu'en préférant ce dégrèvement à tout autre, on obtient le double avantage de diminuer les listes électorales et d'écarter de cette enceinte les représentans de la propriété mobiliaire et de l'industrie. (Nouvelles rumeurs au centre et à droite.) Je me contenterai d'observer que les propriétaires sont pour la plupart des riches livrés au repos, et que les millions laissés dans leurs mains par les dégrèvemens ne sont pas des capitaux que l'on rend à la production et au travail. (Murmures croissans au centre et à droite; interruption; vive approbation à gauche.)

M. le président agite la sonnette et réclame le silence, qui se

rétablit avec peine.

Ainsi l'intérêt du pays, reprend M. Lassite, n'a pas été plus

consulté dans les recettes que dans les dépenses.

Un gouvernement se caractérise tonjours par sa conduite en finances. Puiser dans la fortune publique est son but essentiel, et à la manière dont il puise, on peut juger de son esprit. Le voyez-vous en user sans mesure, sans prévoyance, sans justice; tantôt pour donner à des créatures, tantôt pour satisfaire à des passions folles, et le présent épuisé dévorer l'avenir; vous pouvez être assuré qu'il est dominé par l'esprit de faction. Jamais en effet les factions ne songent à l'avenir, car elles n'en ont point. On pourrait donc faire l'histoire d'un gouvernement par celle de ses finances, et malheureusement, on pourrait faire la nôtre par celle de nos budgets depuis cinq ans.

L'orateur sait observer ensuite que tous les ans les dépenses ont excédé les prévisions, et que si les recettes n'avaient pas aussi excédé les prévisions, il y aurait un déficit progressif. Il signale la méfiance publique par la disparution des lettres de change et des effets de commerce; les routes sont couvertes de voitures qui transportent l'argent, les rouliers ont remplacé les hanquiers; l'argent se réfugie et s'isole au fond des provinces, il ne soutient plus le crédit public; cela prouve l'opinion que l'on a de l'avenir.

L'état de l'Europe est-il rassurant ?

L'ambition de la Russie est en présence du vieil orgueil de la Porte: l'humanité si tardive des princes, en intervenant pour la Grèce, va compliquer encore l'état de l'Orient. Des passions in-

sensées fermentent ici et en Espagne, et voudraient se déchainer sensees remember. Qu'avons nous pour nous rassurer contre l'Augleterre. Qu'avons nous pour nous rassurer contre des prévoyances aussi sombres l'Scrait ce la fermeté du mides prévoyances aussi somme des citoyens armés (Vives et soudaines exclamations à droite et au centre; interruption.)

M. Lallitte, répétant sa phrase d'une voix plus forte: Ce n'est

pas en outrageant des citoyens armés...

A droite et au centre. — Oh! oh! (Bravos à gauche; vive agitation.)

aguation.) M. Laffitte, avec chaleur: Oni, Messieurs, și j'eusse été dé-puté de Paris, j'aurais déjà déposé l'acte d'accusation des ministres. (Exclamations à droite et au centre.)

Plusieurs voix. - Accusez! accusez?

M. Lassitte, élevant la voix au dessus du bruit: Que quatre d'entre vous apportent à cette tribune l'acte d'accusation, et je le signe le premier.

MM. Benjamin Constant, Mechin, Dupont (de l'Eure), Labbey de Pompieres, Petou et Thiard : Moi! moi! moi!

M. Peton s'avance vers la tribune, et monte les premiers de-grès, quand on lui fait observer qu'il n'est pas en costume.

L'agitation se calme pen à pen, et lorsque le silence est rétabli,

M. Laffitte continue en répétant encore sa phrase :

Ce n'est pas en outrageant des citoyens armés depuis quarante années pour le maintien de l'ordre, et qui inspirerent le respect aux armées enuemies elles mêmes, ce n'est pas en les ontrageant qu'on prouve de la fermeté. Le ministère saura-t-il aussi sacile-ment résister à l'esprit de faction, qu'il sait résister à l'improbation des citovens

il serait donc facile, Messieurs, en sondant l'avenir, de prévoir bien des besoins extraordinaires; mais, en me renfermant dans le présent, je résumerai notre situation financière en quel-

ques mots:

Des budjets qui, depuis la libération du sol, auraient dû di-minuer de 30 millions, seulement par les extinctions, élevés au contraire à 70 millions.

La dette flottante accrue de 58 millions;

La dette consolidée accrue d'un capital de 80 millions, et d'un autre capital d'un milliard;

L'amortissement spolié et suspendu pendant dix années ; Des charges croissantes et des recettes décroissantes

Les receites de 1826, prises pour base de la dépense de 1827 et 1828, quand ces receites sont démontrées impossibles;

La recette exagérée et la dépense dissimulée ; ainsi , double

mensonge, double cause de déficit;
Enfin, si des circonstances, un peu plus qu'ordinaires, venaient à éclater; s'il fallait consacrer des fonds aux routes, aux canaux, à une guerre; s'il fallait satisfaire à de nouvelles exigences de parti, aucune ressource, si ce n'est un système de crédit sans amortissement.

Je ne connais rien, Messieurs, de plus dangereux que les im-prudences en finances. Par quoi les gouvernemens se rendentils dépendans des peuples? par les finances. Quand commencent les comptes politiques? Le jour où il faut rendre des comptes de finances. Rappelez-vous-en , c'est du mot états de dépense qu'on fit , dans une séance des parlemens , le mot états-généraux. Ce qui arriva en France arriva de même en Angleterre; et , partout, ce fut le déficit qui commença toutes les révolutions.

Si du moins, en rentrant dans le système des dissipations, on faisait ce qu'il faut pour y suffire; si on imitait ce prodigue habile, qui dépense beaucoup, parce qu'il produit beaucoup, en serait excusable. Nous avons en effet à côté de nous un exemple pareil. L'Angleterre, riche et prodigue, a dépensé des trésors immenses, et n'a pas craint de souscrire pour 19 milliards d'engagemens: mais ces 19 milliards, elle les a dépensés pour se donner l'empire des mers. A peine la paix a-t-elle été rendue au monde, qu'elle s'est hâtée de diminuer ses impôts et de consacrer à sa dette ce qu'elle s'est hâtée de diminuer ses impôts et de consacrer à sa dette ce qu'elle collection. dette ce qu'elle enlevait à sa dépense. Elle a réformé ses lois, astranchi la propriété mobiliaire, et cherché à propager sur le globe la liberté, qui, en créant des producteurs, crée aussi des consommateurs. Enfin elle a choisi dans son sein ce qu'il y avait d'hommes les plus éloquens, les plus éclairés, les plus honorés, pour leur consier ses destinées; son roi même a oublié ses affections pour lui donner des chefs selon ses vœux. On conçoit qu'une nation pareille puisse dépenser beaucoup, car le grand Montesqueu a dit «, qu'on pouvait augmenter les impôts en raison de la liberté qu'on donnait aux peuples. » Pour nous, on sait comment nous employens le transcription de la liberté qu'on donnait aux peuples. » Pour nous en sait comment nous employens le transcription de manuelle la partie comment sait comment nous employons le tems de la paix, comment nous diminuous nos impôts, comment nous nous occupous de notre dette; on sait ce que nous faisons pour la propriété mobiliaire, enfin ce que nous faisons pour la propriété mobiliaire. biliaire, enfin ce que nous faisons pour la liberté civile et religieuse du monde.

Nos budgets, comparés à nos propositions de lois, prouvent combien nous sommes conséquens; nous nous donnons les lois de l'Espagne et nous nous donnons les lois de l'Espagne, et nous voulons les revenus de l'Angleterre.

Ce n'est point l'état financier de la France qui m'alarme. Cette France, si prompte à refleurir après d'horribles désordres, et à refleurir encore après descritarions; cette France, qui pour raiteraindre pour ses resources? Mais après en avoir faitun camp plein de gloipe. plein de gloire, il n'en faudrait pas faire un cloître sans lumières et sans véritable nices l'an de en et sans véritable piété. La France veut de la gloire, mais elle en a assez pour charmer ses souvenirs et soutenir son conrage colle veut des idées religionses. veut des idées religieuses, mais elle en a assez pour les consolaritions nécessaires à la si tions nécessaires à l'homme. Elle veut le calme, la raison, la li

Bearing him

berté des facultés. Pour cette France, si prompte à oublier et à berte des natures de la pardonner, une simple ordonnance ferait plus que toutes les prédications et les sévérités, qui ne cachent que l'agitation de la faiblesse.

Dans la situation où l'on s'est placé, quel vote est-il possible Jans la sur le budget? Il en faut un, je le répète; mais voter celui qu'on nous propose est impossible. Le voter avec les réductions ne font pas disparaître le désicit. Je demande qu'il soit mis en rapport avec les recettes; la discussion nous éclairera sur les réductions qu'il est convenable d'opérer.

En attendant, pour qu'il soit possible, à l'avenir, de voter plus librement en matieres de finances, je propose un article additionnel. Cet article, que je dépose sur le bnreau, est ainsi

conçu:

» A l'avenir, les ministres présenteront aux chambres la loi des finances, divisées en deux parties : l'une sous le titre de budget consolidé; l'autre sous le nom de budget extraordinaire.

» Le budget consolidé comprendra en dépense tous les serviges au pied de paix, fixes et permanens, et en recette, tous les revenus également fixes et permanens.

» Le budget extrao dinaire comprendra en dépense toutes les charges accidentelles et temporaires, et en recette, toutes les

ressources également accidentelles et temporaires. »

ressources egalement accidentes et temporaires. »

Ge mode, une fois adopté, nous éviterens à l'avenir deux grands embarras : le premier, de ne pas mettre en question chaque année l'administration tout entière; le second, de n'auoir à discuter que sur des différences, et de pouvoir rejeter le budget extraordinaire, sans compromettre la marche du gouvernement.

M. de Burosse a la parole. L'orateur établit d'abord que l'opposition, dans les circonstances actuelles, est un devoir pour tout leval député; il annonce qu'il dira la vérité aux ministres, et que sils se trouvent placés à une telle distance du malhour et de l'adversité qu'il ne leur soit plus possible d'en apprécier le déchirant spectacle, il lear rappellera ce qu'ils ont oublié depuis

leur élévation.

faut-il s'étonner, en effet, dit M. de Burosse, que des mi-nistres placés depuis près de six ans à la tête des affaires, négligeant avec la plus parsaite indifférence les plaintes indivi-duelles qui affluent de toutes parts, témoins enthousiastes des progrès de l'industrie, d'un accroissement temporaire, mais considérable, dans les consommations, de la prospérité gigantesque du trésor, de l'opulance révoltante de cette capitale; faut-il s'étonner, dis-je, qu'ils se refusent à croire au malheur, aux souffrances, à la misère de nos campagnes, à l'anéantissement de notre commerce, lorsqu'à peine quelques voix s'élèvent dans cette enceinte, et font entendre les plaintes trop fondées, mais tardives, de la France agricole, de la France commerciale, de cette partie de notre corps social, aussi nombreuse, aussi utile qu'elle est malheureuse et négligée ! Faut-il s'élonner qu'attribuant à un aussi petit nombre d'organes de la détresse l'idée de l'erreur, ou tout au moins de l'exagération, MM, les ministres repoussent dédaigneusement leurs observations, comme injustes ou mal fondées?

Cependant, s'ils veulent se donner la peine de porter un regard observateur derrière eux, s'ilr veulent juger de l'avenir par le passé, et comparer la France de 1823 à celle de 1827, il me semble impossible qu'essrayés de leurs œuvres, ils ne recu-lent d'étonnement à l'aspect du cruel chanhement qu'elle a éprouvé.

M. de Burosse fait ici le tableau du changement qui s'est opéré dans notre situation politique depuis l'avenement de M. De Villèle au ministère, et il ajoute : enfin, l'espérance, ce sentiment si précieux dans l'absence du bien, ce puissant secours contre l'adversité, il nous est encore ravi, et s'est transformé, aux yeux des hommes monarchiques et clairvovans, en sinistres présages; aux yeux de la multitude, en certitude trop acquise d'une irré-parable infortune, en un découragement le plus accablant.

Quant à ces douloureuses réflexions sur notre état moral et politique, se réunit avec la puissance de la conviction celle tout aussi déplorable de notre position matérielle ou financière; quand on pense qu'à un système de centralisation contre lequel ont échoué les observations les plus judicieuses, se rattache celui d'une administration ruineuse qui, depuis trente ans, dévore la France, lorsqu'on pense que ce désastreux système a été signalé comme tel, avec autant de talent que d'énergie, par les hommes qui nons gouvernent aujourd'hui; qu'ils ont été portés au pouvoir pour l'améliorer ou le changer; que cependant c'est entre les mains de ces mêmes hommes que leurs déchirantes prévisions se vérifient, que la prospérité nationale s'anéantit, que le commerce disparaît, que l'agriculture se détruit ou perd toutes ses ressources, que le mécontentement est à son comble, que le malaise est général, et qu'enfin un poison lent ronge, corrode et dessèche toutes les sources de notre existence sociale; je le demande à votre bonne soi Messieurs, en présence de pareils souvenirs, témoins des maux qui affligent notre patrie, des périls qui la menacent, députés loyaux et consciencieux, dévoués et fideles, quels sont nos devoirs? Ne devrions-nous pas compte à la France d'une imprévoyante condescendance? Nous serait-il possible de nous abuser plus long-tems? Pourrions-nous ne pas reponsser avec l'indignation qu'a partagée la France, ce tableau, insuliant au malheur, par lequel, dans son discours sur le budget, M. le ministre des finances a eu l'incroyable assurance d'an-

noncer que jamais la nation française ne fut plus heureuse et plus prospère, et que son seus exquis la mettait à l'abri des préoccu-pations dangereuses et des déclamations mensongeres de quelques esprits oisifs ?

L'orateur accuse ici bénévolement les journaux de mettre de la mauvaise foi dans leurs rapports, et de se laisser diriger par des intentions coupables, pais il s'écrie :

Mais il faut en convenir, le mal n'est pas né sans cause, il tient aux fautes les plus graves.

Ce n'est pas la faute des journaux si les ministres, étant députés, ont annoncé que le budget de la France, alors de huit cents et quelques millions, pouvait être considérablement réduit, et que, depuis qu'ils sont au pouvoir, il s'augmente tous les ans et est porté à près d'un milliard.

Ce n'est pas la faute des journaux si, en opposition avec la charte, nous avons une chambre septennale, et si, en prolongeant le terme de sa durée, elle a détruit sa considération et

compromis son existence.

Ce n'est pas la faute de l'opposition si la création du trois pour cent a coûté des sommes énormes au trésor, et n'a rien produit

d'avantageux aux contribuables.

Ce n'est pas non plus sa faute si les produits frança s ont perdu tous leurs débouchés; si, depuis plusieurs années, les blés ne valent que 12 ou 15 francs l'hectolitre; si le prix des vins est réduit des deux tiers ; si les eaux-de-vie sont sans valeur ; si le sel, unique assaisonnement de la nourriture du pauvre, lui coûte 32 ou 34 francs l'hectolitre, alors que sa valeur réelle n'est pas de 2 francs.

de 2 trancs.

Ce n'est pas non plus la faute de l'opposition si des impôts énormes accablent la propriété foncière; si les possesseurs de cette propriété, pour les acquitter, sont forcés tous les aus à réduire plus ou moins leur patrimoine; si les octrois, établis dans les plus grandes ville, ajoutent au désastre de l'agriculture, en réduisant encore la valeur déjà trop affaiblie de ses produits.

Enfin, ce nest pas la fante des journaux ni celle de l'opposition, si le gouvernement, obstiné dans une route désastreuse, en ayant signalé les vices par l'organe de ceux qui le composent, laisse subsister une administration qui compte presqu'autant d'administrateurs que d'administrés, une administration qui divise l'état en deux parties presqu'égales : en France payante et en France payée.

L'honorable membre indique et motive de nombreuses réducductions à opérer dans diverses parties de l'administration. Il dé-clare qu'il serait très-possible de faire une économie de 60 à 7º millions

Abandonnous promptement, continue M. de Burosse, une route dont l'expérience a trop dévoilé l'erreur et le danger; une plus longue obstination dans cette voie cesserait d'être graciable; les événemens se pressent, l'inquiétude s'accroît, le malaise augmente et le tems nous échappe.

Que le gouvernement s'empresse de réparer des fautes graves, qu'il médite le passé, qu'il y puise de sérieuses leçons pour l'avenir, qu'il rentre dans la ligne de nos institutions, puisqu'elles seules donnent à la légitimité, au Roi et à ses peuples, des garanties respectives et durables; qu'il les fasse respecter avec cette sagesse et cette sorce qui caractérisent toujours la justice et la vérité.

Enfin, cessant de s'abuser sur la richesse imaginaire des contribuables, que le gouvernement adopte sans réserve la voied'une sage économie; que la fortune publique ne soit plus le vaste champ d'exploitation d'un pouvoir qui semble n'avoir profité des leçons de nos derniers désordres politiques que pour anéantir la France sons l'oppression de la bureaucratie, comme elle l'était alors sous le despotisme militaire.

Messieurs, convaincu que le système dans lequel le gouvernement s'obstine est contraire aux intérêts de mon pays; que les impôts énormes qui se preleveat sur la France la mettent nons seulement dans l'impossibilité de fournir aux besoins extraordinaires qui, tôt ou tard, deviendront nécessaires; mais qu'en outre ils doivent la précipiter vers une ruine inévitable, je croirais manquer à mon devoir de loyal député, de fidèle sujet de mon Roi, si je n'imitais le généreux, l'énergique dévoûment de M. de Villèle en 1817, et si, comme il le sit alors, je ne refusais les allocations exagérées qu'il réclame aujourd'hui.

M. le ministre des finances a la parole : Je me félicite que ma réponse aux trois orateurs qui ont parlé contre le budget ne soit pas difficile. Personne ne peut regretter les 40,000.000 qui forment la dotation de la caisse d'amortissement. Les dégrève-mens opérés ne sont point illusoires. Les frais de recouvrement de l'impôt foncier diminuent chaque année; et s'il n'en était pas ainsi, ce serait une raison de plus pour dégrever la propriété foncière qu'on présente comme trop favorisée. Quant aux crédits supplémentaires sur lesquels on est revenu, les ministres ont justifié de leur utile emploi; le montant des primes pour la pê-che et l'exportation s'est élevé, mais personne sans doute ne se plaindra d'une dépense qui atteste les progrès de notre marine et de notre commerce. Le second orateur s'est étonné qu'en 1780 on n'eût pu combler un désicit de 56,000,000; je lui dirai qu'il n'y a point nne si grande différence entre les charges de ce tems et celles qui existent aujourd'hui. Alors les classes même privilégiées payaient même peut-être plus qu'anjourd'hui. (3h l oh!) D'un autre côté, ce qui a peut être retardé le développement de l'industrie, ce sont les désordres que nous trouvons mauvais, et que nous nous efforçons de reprimer en même tems que nous favorisons ce développement de tout notre pouvoir. Dégrever la propriété foncière, a dit le même orateur, c'est condamner des capitaux à l'oisiveté; mais les capitaux ne sont-ils pas oisifs dans la main des capitalistes, et ne sait-il pas aussi bien que personne quelles sommes recelent les caves de la

Banque ? Ces sommes restent à la disposition de l'industrie au taux le plus modéré, tandis que l'usure dévore l'agriculture; c'est donc l'agriculture qu'il faut d'abord secouirir. On n'a point à craindre le déficit dont on nous menace. Jusqu'à l'avant-dernier triinestre, les recettes avaient successivement et progressivement dépassé la prévision. Dans cette situation, ne devait-on pas se rendre au vœu de la chambre relativement à la contribution foncière? Cet accroissement, qui ne s'est interrompu que momentanément, donne an gouvernement la confiance qu'il témoigne. Je ne dirai qu'un mot relativement à la menace de demander à la chambre notre accusation. (Econtez! écoutez!) J'aurais pu craindre une parcille accusation si le n'avais pas conseillé la mesure pareille accusation si je n'avais pas conseillé la mesure.... (Brnit,)

M. Petoy: En licenciant la garde nationale de Paris vous avez

frappé la France au cour.... M. de Moustjer: A l'ordre! à l'ordre!

M. le président : M. Petou, vous n'avez pas le droit d'interrompre....
M. Petou: Je voulais accuser les ministres, j'ai fait mon de-

voir : la France jugera. (A l'ordre ! à l'ordre !)

M. le ministre des finances reprenant: Je ne repousseraia mais l'accusation d'avoir provoqué une mesure prise dans l'intérêt de l'état; je regarderais même cette accusation comme une louange que je m'honorerai tonjours d'avoir méritée. (Bravos au centre droit.)

M. Forbin-des-Issarts frappant sur son bureau: Bravo! (Agita-

tion prolongée.)

M. Laffitte: Je demande la parole pour un fait personnel.

M. le président: Il est impossible d'interrompre la discussion-générale; je n'ai tien vu dans le discours de M. le ministre des

finances qui vous fut personnel.

M. Lafitte: Ce n'est point précisément pour un fait personnel que je demande la parole; M. le ministre des finances ne m'a nullement répondu. Je demande à rétablir les faits. Je serai fort court. Si l'on ne répond pas aux ministres, ils auront toujours m. le président: Vous répondrez quand la liste des orateurs

inscrits sera épuisée. M. Laffitte : En ce cas, je m'inscris des à présent.

M. le général Thiard est appelé à la tribune; mais l'agitation qui

règne dans la salle couvre entièrementsa voix.

continuée à demain.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRECURSEU.

· Séance du 8 mai.

La scance est ouverte à deux houres.

Le procès-verbal est lu ct adopté. MM. de Villèle, de Corbière, de Peyronnet et de Pamas sont au banc des ministres.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de loi

de finance, exercice 1826.

M. Masson à la parole: L'orateur commence son discours d'une voix si basse qu'il n'est pas entendu : de tous les côtés on lui crie: Phis haut! M. le président invite l'orateur à élever la voix. M. Masson soutient que la bonté et la loyanté de nos princes doivent nous rassurer sur l'avenir; que d'ailleurs la force de l'état et la prospérité du pays sont si litimement lices que le gournement n'aura jamais la pensée d'attaquer des libertés, sour-les vitales de la prospérité publique. En terminant, l'orateur déclare qu'il se réguit avec quelques mo-difications à la proposition faite liner, par M. Lassitée. Il propose

aussi une mesure tendant à ce que les centimes additionnels soient perçus sur le principal scalement, il désire que le produit total de ces centimes forme un fonds commun qui serait distribué d'après des bases proportionnelles, établies administrativement. Il demande encore pour favoriser l'agriculture que les droits actuels sur les fers décroissent d'un ros par année petillant buit

M. Benjamin Constant, a ensuite prononce un discours qui produit sur l'assemblée la plus vive impression. Il a fortement attaqué les ministres sur leur administration, et principalement sur la mesure du licenciement de la garde nationale : il a déclaré qu'il était prêt à se joindre à M. Lassitte, pour déposer sur le bureau l'acte d'accasation du ministère, et il a terminé en rejetant le budget. Ce discours est d'une grande importance et l'heure avancée ne nous permettrait d'en donner qu'une aualyse incomplète; nous préférons remettre à demain pour le publier en entier.

VENTES JUDICIAIRES

Le samedi douze mai conrant mois de l'année mil huit cent vingt-sept, à dix l Caisse hypothécaire 885

heures du mațin, sur la place Sathernay de cette ville, il sera procedé à la vențe aux enchères et 'au comptani des objets mobiliers saisis au préjudice du sieur Bamas, matité serurier, démeurant à Lyon, rue Tolozan; consistant en table, billard, enclumes, étau, limes, marteaux; lits gamis et autres objets.

Le samedi donze de ce mois; a hebf lleules du matin, sur la place Sathennay, à Lyon, il sera procédé à la vente d'objets mobiliers et ustensiles de fabrique, tels que bussets, garde-robes, tables, sits, poèle, et divers metiers à la jacquard et autres, etc.; le tout saisi.

Samedi 12 du courant neuf heures du matin, sur la place du Port-du. Temple de cette ville ; il sera procède à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur et au comptant des membles et effets saisis du préjudice du sicur Rigaud ; lesquels consistent en deux béaux billards, tables à dessus de marbre, comptoir ; etc.

VENTE FORCÉE.

Samedi douze mai mil huit-ceut-vingt-sept, à neuf heures du matin, sur la place Grolier de cette ville, il sera procédé à la vente forcée des meubles et effets suisis en verta d'un jugement rendu par le fribunal de première instance

Ils consistent en secretaire, commode, toilette, piano, table, chaises, batterie de cuisine et autres objets. VIALLON.

A VENDRE.

A vendre en détait, par lots ou oorps de domaine, la terre de Bourdelan, situés sur les communes d'Anse, Pomeniors, Lionas et Beligny, entre la grande route de Paris et la Saône, à quatre lieues d'Loon, un quart de lieue d'Anse, un quart de l'étie et de Norde, et une petite lieue de Trérode.

Cette propriété se composé de trois belles maisons fermières, granges, écuries, cours, l'angacs; d'oné maison de maître et de viguerons, écuries avec jardins, objets d'évorèment, et de 1500 bioherées de fonds.

cours, liangais; d'une masson de mantre et de viguerons, écurés objets d'agrement, et de 1500 bicherées de fonds.

Dont en prés et lazeraière

En terres (dont une partie est complantée de 6,000 mûriers), et susceptibles la plupart d'être mises en prés ou prairies artificielles

Et en vigues, pièces d'eau et plantantions diverses.

100 bich.

600 bich.

Total. 1300 bich.

Il y existe plus de 50,000 pieds d'arbres, de l'àge de 12 à 20 ars, en proplères, métriers, frènes, chènes, acacias, vernes, saules et arbres à faits non comprise une pépinière contenant 21,000 pieds d'arbres de toute

spèces;
Trois pièces d'ean constamment empoissonnées.
Le tout est en bon rapport, d'une belle venue et d'une exploitation trèsfacile, par la nature des produits et les localités; on peut y faire 40 onces de vers à soie.

vers a soie.

Cette propriété est amoublie d'un cheptel considérable, et assorti de chevaux, beufs, etc. etc.

On pourrait y construire des entrepôts pour toutes sortes de marchandises; sa situation entre la grande route de Paris et la Saone qui la limite leur assurérait de grande aventages.

de grands avantages.

La vente de cette propriété commencera, audit lieu de Bourdelan, le samedi

12 mai 1827, et continue a les jours sulvans sans interruption.
S'adresser, sur les lieux, à MM. Antoine et Alerit PEIRON, propriétaires qui donneront aux acquereurs les plus grandes facilités et toutes surctes pour les payemens. Les lots seront faits et modifiés à la convenance des acquéreurs qui jouirent

suite. On fera même des échanges.

A LOUER.

Quatre grands magasins contigus dans l'un desquels il y a une pompe, cour close et belle cave, propre à tout genre de commerce, et principalement à un établissement de bains, dont le quartier Saint-Clair est actuellement privé. S'adresser à MM. Prost et comp., liquoristés, coins d'Herl puville, u° 9.

AVIS.

Etide, culture et propagation du mêrfer en France, onvage suivi d'un treité sur l'éducation des vers à soie, et dédié à la réunion des fabricans à Lyon, par M. Madiot, directeur de la pépinière royale de naturalisation du Rhône, et membre de plusieurs sociétés savantes du royaume et de l'étranger.

Point de mûriers , point de soie , point d'industrie manufacturière. HENRI IV. A I you, chez J. Targe, libraire, rue Lafont, 1827.

— On demande plusieurs associés et commanditaires pour divers genres de connecte en pleine activité depuis long-tems. La mise de fonds servit de 5 à 60 mille francs, s'adresser any sieurs J. Bertholon et Comp., agens d'affaires, rue de la Cage, in 15, an ire.

ue la Uage, in 15, an 167.

— Ou propose, moyenhant l'hypothèque dans le département, une somme de 15,000 fr. à dette à jour à 5 pour cent. L'on s'adresse comme dessus.

— On désire vendre ou échanger un fonds de café de 16,000 fr. contre me propriété à la campagne, on laisserait les deux tiers de la somme en viager. S'adresser comme déssus.

— On départe lessus.

— On demande à emprunter une somme de ro à 40 mille francs en viager, moyennant première hypothèque dans la ville. S'adresser comme dessus.

THÉATRE DES CÉLESTINS. SPECTACUE DU VENDREDI 10 MAL BUR

Au Benefice de M. Constant-Billion S

Les Drex Forçars, inclodrame en 5 actes. Les Carres de visire, vandéville en un acte. L'Héritière, vandeville en un acte. Le Hussard de Felsheim, vandeville.

BOURSE DE PARIS du 8 mai 1827.

Rentes = 5 p. 100. jouiss. du 22 Actions de la banque 2027 50. sep. 1827.—100 f.65 50 c. Fonds etrangers.
Rentes — 5 100. jouis, du 22 dec. Rent de Naples, cert. Falc. 78 25.

Obl. de Napies, comp. Rothschild

en'liv. sterl. Rentes d'Esp. cert. franc. iu la Emp. royal d'Esp. 1327. 57 514

Emprunt d'Haiti. 665

70 f. 45 60 c.

Obl. de la v. de Paris.

Ann. à 4 p. 100.

Quatre Canaux.